



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Enquête publique unique relative :

- au projet de PLU intercommunal du Grand Dole
- à l'abrogation de 6 cartes communales
- aux propositions de Périmètres Délimités des Abords de monuments historiques

Par arrêté n°2019-006 du 30 avril 2019, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- ✓ Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Dole ;
- ✓ L'abrogation des cartes communales de 6 communes (Aumur, Baverans, Chevigny, Eclans-Nenon, Gevry, Malange) ;
- ✓ Les propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de 8 communes (Biarne, Chevigny, Choisey, Damparis, Dole, Eclans-Nenon, Peintre, Villers-Robert).

L'enquête publique unique se déroulera **du mardi 11 juin 2019 à 9h00 au vendredi 19 juillet 2019 à 16h00 inclus.**

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif de Besançon, ayant pour Président M. Gabriel LAITHIER ; et pour membres Messieurs Patrick THOMAS, Denis CONTE, Patrice BRUN et Gilles OUDOT.

Le siège de l'enquête est fixé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole – Place de l'Europe, 39100 DOLE.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique selon les modalités suivantes :

- ✓ Consultation du dossier sous forme numérique :
 - Depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 16h00, sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1321>
 - Sur un poste informatique de consultation en accès libre par le public, localisés au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, au pôle Aménagement et Attractivité du Territoire, aux jours et heures habituels d'ouverture du service.
- ✓ Consultation du dossier sur support papier :
 - En mairie des 47 communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, aux jours et heures habituels d'ouverture de chaque mairie (hors fermeture exceptionnelle).
 - Au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, au pôle Aménagement et Attractivité du Territoire, aux jours et heures habituels d'ouverture du service.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- ✓ Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 16h00 :
 - Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique unique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1321>
 - Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : enquete-publique-1321@registre-dematerialise.fr
- ✓ Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres de la commission d'enquête, disponibles en mairie des communes membres durant la durée de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture.
- ✓ Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à CA Grand Dole - A l'attention de M. Gabriel LAITHIER, Président de la commission d'enquête - Place de l'Europe - 39100 DOLE.

Date et lieux de permanence de la commission d'enquête

La commission d'enquête recevra **en mairie** des communes suivantes :

- Abergement-la-Ronce, le 21 juin de 9h30 à 11h30, et le 18 juillet de 16h à 18h ;
- Amange, le 18 juin de 10h à 12h ;
- Archelange, le 11 juin de 13h à 15h ;
- Audelange, le 1er juillet de 14h à 16h ;
- Aumur, le 3 juillet de 14h à 16h ;
- Authume, le 1er juillet de 17h à 19 h, et le 17 juillet de 16h à 18h ;
- Auxange, le 12 juin de 16h à 18h ;
- Baverans, le 13 juin de 10h30 à 12h30 ;
- Biarne, le 28 juin de 15h30 à 17h30
- Brevans, le 21 juin de 13h30 à 15h30, et le 9 juillet de 15h à 17h ;
- Champagney, le 28 juin de 10h à 12h ;
- Champdivers, le 9 juillet de 10h30 à 12h30 ;
- Champvans, le 14 juin de 16h à 18 h, et le 18 juillet de 10h à 12h ;
- Châtenois, le 16 juillet de 10h à 12h ;
- Chevigny, le 25 juin de 13h à 15h ;

- Choisey, le 24 juin de 8h30 à 10h30, et le 16 juillet de 15h à 17h ;
- Crissey, le 2 juillet de 14h à 16 h, et le 19 juillet de 13h30 à 15h30 ;
- Damparis, le 19 juin de 14h30 à 16h30, et le 12 juillet de 10h à 12h ;
- Dole, le 15 juin de 9h à 12h, le 26 juin de 14h à 17h, le 15 juillet de 9h à 12h, et en mairie-annexe de Goux le 4 juillet de 14h à 16h ;
- Eclans-Nenon, le 17 juin de 16h à 18h ;
- Falletans, le 11 juillet de 14h à 16h ;
- Foucherans, le 18 juin de 15h à 17h, et le 3 juillet de 9h à 11h ;
- Frasnè-les-Meuilières, le 5 juillet de 14h à 16h ;
- Gevry, le 2 juillet de 9h à 12h ;
- Gredisans, le 11 juin de 9h à 11h ;
- Jouhe, le 11 juin de 16h à 18h ;
- Lavangeot, le 1er juillet de 10h à 12h ;
- Lavans-les-Dole, le 11 juillet de 10h à 12h ;
- Le Deschaux, le 17 juin de 10h à 12h, et le 4 juillet de 10h à 12h ;
- Malange, le 25 juin de 9h30 à 11h30 ;
- Menotey, le 14 juin de 13h à 15h ;
- Moissey, le 10 juillet de 9h30 à 11h30 ;
- Monnière, le 14 juin de 9h30 à 11h30 ;
- Nevy-lès-Dole, le 26 juin de 10h à 12h ;
- Parcey, le 24 juin de 14h à 16h, et le 19 juillet de 10h à 12h ;
- Peintre, le 10 juillet de 15h à 17h ;
- Peseux, le 8 juillet de 14h à 16h ;
- Pointre, le 12 juin de 10 à 12h ;
- Rainans, le 25 juin de 16h30 à 18h30 ;
- Rochefort-sur-Nenon, le 19 juin de 9h à 12h ;
- Romange, le 13 juin de 15h à 17h ;
- Saint-Aubin, le 29 juin de 9h30 à 11h30, et le 17 juillet de 9h à 11h ;
- Sampans, le 27 juin de 14h à 16h, et le 8 juillet de 8h30 à 10h30 ;
- Tavaux, le 20 juin de 10 à 12h, le 6 juillet de 10h à 12h, et le 15 juillet de 15h à 17h ;
- Villers-Robert, le 20 juin de 14h à 16h ;
- Villette-lès-Dole, le 27 juin de 10h à 12h, et le 12 juillet de 14h à 16h ;
- Vriange, le 5 juillet de 10h à 12h.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée au pôle Aménagement et Attractivité du Territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, 03.84.79.79.46 ou urbanisme@dole.org

Le rapport d'enquête et les conclusions motivées de la commission d'enquête

Trente jours après la clôture de l'enquête, la commission transmettra au président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole les registres d'enquête et leurs pièces annexes, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées suivies de l'avis. La commission d'enquête transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions motivées et avis au président du tribunal administratif.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans chaque mairie des 47 communes membres, ainsi que sur le site Internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/1321> durant un an à l'issue de la consultation.